

DELIBERATION 2017-16

LE 16 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 10 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PAINTRAND J-F. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V.

ABSENTS EXCUSES : Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Rénovation complète de la salle des Granges : principe de l'opération et demande de subvention

La salle des Granges est la principale salle polyvalente de la Commune aujourd'hui.

Ancienne, elle est désormais vétuste. De surcroît, elle ne respecte pas les normes ERP en vigueur et est très mal isolée. Un diagnostic complet, réalisé fin 2014, indique très précisément cet état de fait.

Le bureau d'études a conclu son étude de faisabilité en analysant 3 hypothèses :

- la rénovation de l'existant ;
- la démolition / reconstruction sans ou avec aménagement d'un niveau supérieur.

La Commune souhaite rénover intégralement ce bâtiment communal.

Avec plusieurs objectifs :

- respecter les normes ERP et de sécurité ;
- diminuer fortement la consommation énergétique ;
- disposer d'une salle polyvalente et de locaux annexes fonctionnels ;
- disposer de salles associatives nécessaires eu égard au développement de la Commune.

Par conséquent Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le scénario 3 proposé par le bureau d'études : démolition / reconstruction avec création de salles d'activités à l'étage pour un montant de travaux estimé à 1.120.000 € HT.

La budgétisation du projet peut s'envisager autour de quatre financeurs à savoir la Ville de Saint Jean de Védas, le Conseil Départemental CD34, la région Occitanie et l'Etat dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement public local.

Tableau de financement :

Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le

22 MARS 2017

ID : 034-213-3322-2017_16-DE

Dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Travaux	1.120.000 €	Etat (30%)	363.000 €
Maitrise d'œuvre	90.000 €	CD 34 (20%)	242.000 €
		Conseil Régional (10%)	121.000 €
		Autofinancement (40%)	484.000 €
TOTAL	1.210.000 €	TOTAL	1.210.000 €

Madame le Maire propose donc de valider le principe de rénovation complète de la salle des Granges, ainsi que le principe de demande d'aide au financement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le principe de rénovation complète de la salle des Granges, ainsi que le principe de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Région, et de l'Etat ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le document et tout autre document relatif à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint-Jean-de-Védas,

